

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/51

Nature de l'acte : Décisions budgétaires

**FIXATION DES TARIFS DES CIMETIERES DE VALSERHONE A
COMPTER 01/07/2023**

Le Maire de Valserhône,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-23 et L.2223-15,

Vu la délibération n°22.104 du juillet 2022 relative à la délégation accordée au Maire en vertu des dispositions de l'Article L.2122-22 2° du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de déterminer les tarifs des concessions, cases columbarium, cavurnes et équipements divers pour l'ensemble des cimetières de Valserhône

DECIDE

Article 1: La décision n°2020/20m est abrogée à compter du 1^{er} juillet 2023

Article 2: FIXE comme suit les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} juillet 2023 :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession 2 m ² (jusqu'à 3 corps)	200€ Uniquement en renouvellement	350€	700€
Concession 4 m ² (jusqu'à 6 corps)	400€ Uniquement en renouvellement	700€	1400€
Concession case columbarium (3 urnes maxi)	350€	650€	1300€
Concession cavurne (5 urnes maxi)	300€	550€	1100€
Plaque commémorative (cavurne et jardin du souvenir)	200 €		
Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	200 €		

Accusé de réception en préfecture
001-20230517-DEC-23-51-AI
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

Droit de séjour dans le caveau provisoire	50 €/mois (un prorata sera appliqué en fonction de la durée effective)
--	---

Article 3: La gravure des plaques des cases de columbarium est à la charge du concessionnaire

Article 4: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Nantua, à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valsérhône, le 17/05/2023

Pour le Maire,
La Maire déléguée,



Marie-Françoise GONNET

Mise en ligne le : 16 juin 2023